

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 4 (1926)

Artikel: La halle de la maison de ville
Autor: Deonna, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA HALLE DE LA MAISON DE VILLE

(ancien Arsenal.)

W. DEONNA.

Les récents aménagements.

DEPUIS longtemps on s'étonnait que la halle couverte, devant la maison de Ville, récemment classée comme monument historique¹, fût mal entretenue, qu'on y laissât entreposer chars, bicyclettes, échelles, planches, débris de tout genre, que les jours de Grand Conseil les députés y garassent leurs automobiles, que les vieux canons y fussent à l'abandon et sales; en un mot que l'on se désintéressât étrangement de cette place évocatrice de nombreux souvenirs du passé genevois. On s'était ému et on avait protesté. En 1923, le retour de deux des canons enlevés en 1814 par l'Autriche et gracieusement restitués après plus d'un siècle, leur solennelle installation en cette place, avaient de nouveau attiré l'attention attristée des vieux Genevois. Et plus d'une fois, avant la guerre mondiale déjà, on avait songé à transférer ces « vieux serviteurs négligés » en un asile où ils seraient désormais à l'abri et bien soignés, au Musée d'Art et d'Histoire, dans la cour centrale ou devant l'entrée principale².

Nos autorités avaient enfin prêté l'oreille à ces réclamations. En 1923 le Conseil d'Etat nommait une commission extraparlamentaire pour étudier le problème de l'aménagement des canons sous l'ancien arsenal, de la conservation et éventuellement de la restauration des fresques de G. de Beaumont qui en ornent les murs³. La commission s'était réunie, pleine de zèle, avait élaboré de consciencieux rapport, et aucune décision n'était survenue, de plus graves soucis, la réélection du Conseil d'Etat en automne 1924, préoccupant nos magistrats⁴.

¹ *Genava* I, p. 126.

² Emile DEMOLE, *Vieux serviteurs négligés. Les anciens canons de Genève*, « *Tribune de Genève* », 7 juin 1922; C. FINAZ, *Pour le transfert des canons de l'arsenal*, *ibid.*, 10 juin 1922.

³ *Genava*, II, 1924, p. 80; *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1923*, p. 13.

⁴ *Genava*, III, 1925, p. 60.

La direction du Musée d'Art et d'Histoire a estimé qu'il était de son devoir, puisqu'il s'agit de documents de notre histoire locale, de faire aboutir les démarches antérieures. Elle a trouvé un appui bienveillant auprès de M. le Conseiller d'Etat J. Boissonnas — qui s'était déjà intéressé à cette question en sa qualité de membre de la Commission des collections archéologiques et de la salle des Armures au Musée, et qui, on le sait, est un amateur d'armes des plus compétents — ainsi qu'auprès de M. le Chancelier Th. Bret. Sur leur proposition, le Conseil d'Etat a bien voulu prendre, le 15 mai 1925, un arrêté interdisant tout dépôt sur cet emplacement et chargeant le Musée d'Art et d'Histoire de son aménagement, de sa surveillance et de son entretien.

La boîte aux lettres qui déparait un des piliers, le cadre où le Département de Justice et Police exposait les hideuses photographies des décédés non reconnus, d'autres affiches, tous les dépôts qui déparaient cet endroit ont disparu. Les laides boiseries qui sans nécessité couvraient les murs sont loin. Les solides poutres apparentes du plafond, dont la peinture s'écaillait telle une lèpre, les crépis et les peintures des parois ont été discrètement restaurés par les soins de l'architecte cantonal. On a disposé autrement les canons, en partie autour des piliers centraux; les seaux à incendie aux couleurs genevoises qui se trouvaient là jadis, mais qu'on avait ôtés, ont réapparu, constituant une curieuse frise décorative; sur les pilastres des armures genevoises du XVI^e siècle forment des panoplies. La vieille Halle de l'Hôtel de Ville n'est plus maintenant un entrepôt en désordre. Soigneusement aménagée, régulièrement entretenue par les soins du Musée d'Art et d'Histoire, elle constitue comme une annexe de celui-ci et ne craint plus d'attirer les regards des passants.

Ceux-ci savent-ils évoquer le passé qu'elle contient ?

La place devant l'Hôtel de Ville.

D'anciennes images représentent ce coin de la vieille Genève. C'est, au Musée d'Art et d'Histoire, le tableau allégorique dit de la Justice (salle des souvenirs historiques, n° N. 501 (*fig. 1*)), œuvre que le peintre Samuel de Rameru exécuta et offrit à la Seigneurerie en 1652, qui se trouvait en 1664 dans l'antisalle de la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville¹, qui en fut ôté, puis replacé en 1815², et enfin remis au Musée (don du Conseil d'Etat, 1880). On aperçoit au premier plan, à gauche, la halle couverte, plus loin l'Hôtel de Ville, la fontaine, l'arsenal Saint-Aspre, la porte Baudet,

¹ *Mém. Société Histoire*, 4^e, IV, 1915, p. 212, référ., pl. IX, p. 54, p. 137, note 3; éd. 8^e, VII, 1849, p. 170. — P. MARTIN, *A propos du tableau de la Justice, Geneva*, II, 1924, p. 220 sq. Ce tableau a été plus d'une fois reproduit. DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, p. 309.

² 9 novembre 1815: « On a replacé dans la Salle dite des Pas-Perdus un ancien tableau à l'huile représentant la figure de la Justice, allégorie placée devant l'Hôtel-de-Ville et environnée de divers emblèmes ». *Journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration genevoise*, éd. Guillot, 1913, p. 148.

tous les édifices du XVII^e siècle¹. Voici une estampe de la collection Rigaud (Bibliothèque publique), « La Paix descendant du ciel le 10 février 1789 sur la République de Genève » : c'est la place de l'Hôtel de Ville avec l'ancien arsenal à droite, à gauche l'Hôtel de Ville, la fontaine au centre². Voici celle de Geissler, « le Retour du Conseil général » tenu le 10 février 1789³; voici la gravure de 1822 par Escuyer⁴.



FIG. 1. — La Justice. Musée d'Art et d'Histoire, n° 501.

La fontaine de l'Hôtel de Ville.

Aisément reconnaissable sur ces vieilles images, ce coin a cependant subi quelques changements au cours des temps. Ils n'ont affecté que peu la Maison de Ville, dont les façades datent du XVII^e siècle⁵, mais ils ont transformé la vieille place de la Tour

¹ Sur ces édifices, DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, p. 308.

² *Nos Centenaires*, 1914, p. 249, fig.

³ *Ibid.*, 1914, p. 267, fig.

⁴ *Ibid.*, 1914, p. 265, fig.

⁵ C. MARTIN, *La Maison de Ville*, 1906.

Baudet; elle a disparu, la fontaine qui s'élevait à l'intersection des rues de l'Hôtel de Ville et de la Treille. Il en est question dès 1517¹. En 1523, lors de la réception de la duchesse de Savoie, Isabelle de Portugal, on y voit Genève personnifiée, ayant à ses côtés des figures allégoriques :

Qui en signe de jöye à tasse pleine
A tous passans par grant fraternité
Donnaient boyre du vin de la fontaine².

Ce n'était sans doute encore qu'un appareil provisoire et non une fontaine permanente. Mais en 1576 le Conseil accepte les propositions d'un fontainier de Nyon, Claude Cuvit, qui s'offre à faire venir de l'eau du Bourg-de-Four devant l'Hôtel de Ville; il se met à l'œuvre, et la même année le nommé Bernard Girod reçoit 500 florins « à bon compte de tâche de la conche de la fontaine devant la maison de Ville »³. C'est cette fontaine qu'on aperçoit sur le tableau de 1652 au Musée. Il faut croire que ces travaux étaient insuffisants, puisqu'au début du XVIII^e siècle on est obligé de les refaire.

Qu'est devenue cette construction du XVI^e siècle, démolie en 1711-12 ? Le bassin, sur le tableau de 1652, ressemble beaucoup à celui de la fontaine que l'on voit encore au Bourg-de-Four⁴. Quant au pilier, comme en 1712 on établit un bassin au Grand Mézel, « on propose d'y placer le pilier de la fontaine de la Maison de Ville qu'on ôtait présentement », ce qui, toutefois, ne fut pas exécuté⁵.

En effet, en 1711, l'ingénieur Abeille⁶ est chargé de l'exécution d'une nouvelle fontaine en cet endroit. L'an suivant, 1712, Joseph Favre est reçu maître maçon pour avoir exécuté « le chapiteau au-dessus de la colonne de la Fontaine de la Maison de Ville »; en 1715, c'est le tour d'Abraham Matthey qui « a fait divers ouvrages au bassin, à la colonne de la fontaine de la maison de Ville »⁷. L'ornementation en est plus riche que précédemment. C'est un grand bassin ovale d'où s'élève une colonne corinthienne, cannelée, en marbre jaspé, et que surmonte un globe doré: les quatre

¹ 18 août 1517. « On va visiter les sources des fontaines qui doivent venir en la place du Bourg-de-Four devant Saint-Pierre et devant la Maison de Ville. Visitetur locus in quo aqua labitur ante ad constructionem bornellorum venire debencium ad platheam Burgiforis, ante Sanctum Petrum et Domum Ville ». *Registres du Conseil*, VIII, p. 174; cf. GRENUS, *Fragments hist. et biogr. avant la Réformation*, 1823, p. 105.

² GALIFFE, *Genève hist. et archéol.*, p. 187; DOUMERGUE, *Genève calviniste*, p. 397; *Mém. Soc. Hist.*, I, p. 200.

³ CARTIER, *Mém. Soc. Hist.* (4^o), IV, 1915, p. 137, note 2.

⁴ REVERDIN, in LAMBERT, *Les fontaines anciennes de Genève*, 1921, p. 10.

⁵ *Registres du Conseil*; REVERDIN, *ibid.*, p. 10.

⁶ RIVOIRE, in LAMBERT, *Les fontaines anciennes de Genève*, p. 7. Sur Abeille, BRUN, *Schweiz. Künstlerlexikon*, s. v. Abeille, p. 3; *Dict. hist. biogr. suisse*, s. v. Abeille, p. 33.

⁷ *Nos Anciens*, 1905, p. 113.

faces du piédestal portent des sujets ornés de figures¹. On voit cette fontaine sur les estampes des XVIII^e et XIX^e siècles citées plus haut, comme sur une médaille de Dassier de 1738².

La fontaine de l'Hôtel de Ville est supprimée en 1854³, et sa colonne corinthienne orne dès cette année la fontaine de la Place du Port⁴.

Le carcan et le tribunal.

On ne voit plus le carcan; il était fixé tout d'abord à la façade de l'Hôtel de Ville, sous la plaque de 1558, qui rappelait les événements de 1535 et qui fut enlevée en 1814; dès 1562 il est porté en face sous la halle couverte⁵. On ne voit plus le Tribunal, le siège judiciaire; on y rendait les arrêts criminels jusqu'en 1829. C'est là que furent prononcées les sentences contre Gruet, Servet, et qu'en 1762 on jeta dans les flammes le Contrat social et l'Emile de Rousseau⁶.

La halle couverte. — Sa construction.

A quelle époque remonte la construction⁷ de la halle couverte? Elle existe dès 1415, où le 10 juillet « les syndics et quelques conseillers se trouvèrent sous la halle de la Maison de Ville pour donner ordre à l'arrivée de l'empereur Sigismond »⁸. Ce premier édifice est agrandi ou reconstruit en 1464, car le 10 mars l'évêque Jean Louis de Savoie cède à la communauté un terrain en face de la maison commune, pour y élever un nouveau dépôt de blé⁹. Quelques années après, l'état matériel de 1475 mentionne la halle récemment construite, « ala noviter erecta »¹⁰. Il y a là des caves, une citerne¹¹; en 1493 on en répare le toit, qui laisse passer la pluie¹². Il y a là

¹ MALLET, *Description de Genève ancienne et moderne*, 1807, p. 80-1; PERRIN, *Les vieux quartiers de Genève*, 1904, p. 13.

² LAMBERT, *Les fontaines anciennes de Genève*, p. 17.

³ REVERDIN, in LAMBERT, *Les fontaines anciennes de Genève*, p. 10, ou en 1855, p. 17.

⁴ RIVOIRE, *ibid.*, p. 7; REVERDIN, p. 11.

⁵ DOUMERGUE, *Autrefois et aujourd'hui, Guide historique et pittoresque de l'étranger à Genève*, p. 40.

⁶ *Ibid.*, p. 40.

⁷ GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, p. 248, note 5. — FATIO, *Genève à travers les siècles*, 1900, p. 64, 81, 84, fig. — J. MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 127 sq. — DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, p. 311-12. — *Dictionnaire hist. et biogr. suisse*, s. v. Arsenal. — MALLET, *Description de Genève ancienne et moderne*, 1807, p. 79. — PERRIN, *Vieux quartiers de Genève*, 1904, p. 11-12. — C. MARTIN, *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, p. XVII, pl. 15.

⁸ Voir *Registres du Conseil*, éd. Rivoire, I, p. 172; GRENUS, *Fragments historiques*, p. 5.

⁹ BOREL, *Foires*, p. 78.

¹⁰ *Mém. Soc. Hist.*, VIII, 1852, p. 296.

¹¹ *Registres du Conseil*, IV, p. 275, 269, 278, 280, 490, etc.

¹² *Ibid.*, V, p. 157.

un cabaret (1508)¹, qui donne sujets de plaintes, que l'on ferme pour cette raison en 1513², mais que l'on rétablit peu après en 1524³.

Nouvelle reconstruction totale au XVI^e siècle par les soins de Jean Bogueret, dont on voit les initiales I.B. avec la date 1588 sur l'écusson dont il est fait mention plus loin⁴, et sans doute aussi par ceux de son parent Nicolas Bogueret. Nouvelle reconstruction au XVII^e siècle, et nouvelle date, 1634, sur le même écusson. L'édifice, dont les façades ont été restaurées en 1890⁵, est celui que montre le tableau de 1652 et que nous avons sous les yeux.

Sa destination.

Pendant son existence, la halle a changé plusieurs fois de destination. Elle est tout d'abord le grenier à blé de la Seigneurie, « ala bladi⁶, ala fori vel mercati bladi, ala civitatis gebennensis, ala ante domum Ville, ala ante domum communem ».

Elle devient dépôt d'armes depuis 1720 et surtout depuis 1783, pour remplacer l'arsenal de la maison Saint-Aspre à l'entrée de la rue des Granges⁷, et elle conserve ce rôle jusqu'en 1877; à cette date l'arsenal est transféré dans les nouvelles casernes de Plainpalais où il est encore. C'est ensuite la « Salle des Armures et collections historiques », où l'on garde les collections anciennes d'armes⁸ appartenant à l'Etat et cédées par lui à la Ville dès 1870, jusqu'au moment où elles sont transférées dans le Musée d'Art et d'Histoire, inauguré en 1910⁹.

Depuis 1923, la salle de l'étage sert de dépôts aux Archives d'Etat¹⁰ à l'étroit dans l'Hôtel de Ville, mais le bâtiment conserve toujours le nom d'« ancien arsenal », et les canons qui y sommeillent aujourd'hui rappellent sa vieille destination.

Un premier dépôt d'armes avait eu lieu dès le XIV^e siècle dans l'Hôtel de Ville, et en 1507 dans la « Grande Grotte »¹¹. En 1554 l'église Saint-Germain devient magasin d'artillerie jusqu'en 1557. En 1557 la Seigneurie achète aux Viry la maison

¹ *Registres du Conseil*, VII, p. 22, 83: « De cabareto existente subtus alam Domus communis ».

² *Ibid.*, VII, p. 355, 364.

³ *Ibid.*, IX, p. 385.

⁴ *Bull. Soc. Hist.*, I, p. 129 sq.

⁵ MAYOR, *ibid.*, p. 127 sq. Restauration de l'Hôtel de Ville et de l'ancien arsenal.

⁶ *Registres du Conseil*, 18 février 1484, III, p. 310; cf. tables, Ala Bladi.

⁷ Cf. plus loin, p. 195, note 1.

⁸ Vue de la Salle des Armures, *Patrie Suisse*, IX, 1902, p. 292, fig.

⁹ Historique des collections d'armes, CARTIER, *Musée d'Art et d'Histoire, Notice et guide sommaire*, 1910, p. 32-33.

¹⁰ Sur les Archives d'Etat; DUFOUR-VERNES, *Les archives d'Etat de Genève*, *Bull. Soc. Hist.*, II, 1898-1904, p. 19 sq. — DOUMERGUE, *La Genève calviniste*, p. 315-6. — *Que deviendra l'ancienne prison de l'Evêché?* 1916, p. 21-3, références.

¹¹ *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Arsenal.

Saint-Aspre¹, la transforme en arsenal l'année suivante et la restaure en 1568²: elle conserve ce rôle jusqu'en 1783 où elle est démolie pour faire place à une caserne, l'arsenal étant entièrement transporté à la halle de la maison de ville. Elle communiquait avec l'Hôtel de Ville par une galerie élevée en 1788. De celle-ci subsiste la colonnade qui la supportait et qui a succédé à l'ancienne porte de la Treille³. La maison fut mise en appartements en 1790 et achetée en 1803 par MM. Rigaud⁴. C'est actuellement le N° 16 de la rue des Granges, à l'angle de cette rue et de la Treille.

Le pavé.

Le sol de la halle est pavé en 1640 de petits cailloux qui forment des figures géométriques⁵; celles-ci n'ont pu être conservées lors des restaurations de 1890, et l'on n'aperçoit plus qu'une seule rosace. La rampe de l'Hôtel de Ville était pavée de même et l'est encore en certains endroits⁶.

Balustres.

Sur le tableau de 1652, des balustres de pierre ferment les intervalles entre les piliers. Ils ont disparu. Le 29 décembre 1815, dit Marc Jules Suès dans son journal, « on a placé des barrières en fer sous les arcades de l'arsenal où étaient auparavant les galeries de pierre »⁷.

¹ Elle appartenait d'abord à la famille de ce nom. TH. DUFOUR, *Le culte de St. Aspre dans le diocèse de Genève et la famille de ce nom*, Mém. Soc. Hist., 1889; *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 18. Cette famille est plus d'une fois citée. En 1314, émeute des citoyens, le nommé Borgognan est enfermé au château de l'Île pour avoir menacé les membres de la famille St. Aspre de mettre le feu à leurs granges, *Mém. Soc. Hist.*, XVIII, 1872, p. 355. En 1320, acte de vente de Perronet de St Aspre, *Bull. Soc. Hist.*, I, p. 478 sq. En 1416, on ordonne à Richard de Artas et Pierre Comparat, chapelain de St Germain, de faire un mur entre la demeure de St Aspre et la cure, afin que nul fumier ne soit placé sur cette place, RIVOIRE, *Registres du Conseil*, I, p. 78. La demeure passe ensuite à la famille de Viry. En 1496, on fait des excuses au S. de Viry sur ce qu'on a arrêté deux personnes dans le jardin de St Aspre, GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, 1829, I, p. 420. La rue St Aspre a conservé ce nom jusqu'en 1827, où elle fut appelée rue de derrière St Germain, *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, 2^{me} part., p. 38, note 9; GALIFFE, *Notices*, I, p. 245.

² *Mém. Soc. Hist.*, V, 1847, p. 10.

³ MALLET, *Description de Genève ancienne et moderne*, 1807, p. 80.

⁴ Ancien château St Aspre, casernes et maison Rigaud : *Nos anciens*, II, 1902, p. 105; GAUDY LE FORT, *Promenades hist.*, (2), 1849, I, p. 152; FATIO, *Genève à travers les âges*, p. 51, fig.; *Bull. Inst. national genevois*, I, 1853-6, p. 492; *Indicateur ant. suisses*, 1884, p. 104, référ.; GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, p. 264; *Mém. Soc. Hist.*, I, 2, p. 38, n° 9; *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 478 sq., 481, note 2.

⁵ MALLET, *Description*, p. 79.

⁶ MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 386-7.

⁷ *Journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration genevoise*, éd. Guillot, 1913, p. 157.

Cadran solaire.

Sur la façade à l'angle S.-O., le cadran solaire qui porte la date 1643 à été repeint entièrement en 1890¹.

Armoiries.

Lors des restaurations de 1890, on a découvert sur la façade sud, sous une épaisse couche de plâtre, les armoiries de Genève sculptées en relief et peintes. L'écu est taillé dans un marbre noir; le soleil et la banderolle avec la devise sont en molasse ainsi que deux rameaux de chêne qui couronnent l'écu. L'anneau de la clé porte le millésime 1588, date de la reconstruction du XVI^e siècle; les angles supérieurs montrent la date 1634 qui rappelle celle du XVII^e siècle. La peinture a été refaite en 1890, ce que l'on a indiqué au bas du cadre: « Restauré en 1890 »².

Les initiales I et B liées sont inscrites en deux endroits, dans la boucle et dans l'une des découpures du panneton de la clef. Ce sont celles de Jean Bogueret (1550-1610), l'architecte à qui sont dues diverses constructions de la Genève du XVI^e siècle et dont le nom, uni à celui de son parent, Nicolas Bogueret (1537-1602)³, se voit encore au sommet de la rampe de l'Hôtel de Ville, avec la date 1578. Les deux artistes ont collaboré à l'Hôtel de Ville et sans doute aussi à la réfection de l'ancienne halle au blé⁴.

Les fresques.

A l'extérieur, au-dessus des fenêtres, court une frise abritée par l'avant-toit, qui semble avoir été réservée pour une décoration et qui peut avoir été peinte anciennement déjà. Lors des restaurations de 1890, on chargea le peintre Gustave de Beaumont de la décorer et d'y tracer les principaux épisodes de l'histoire genevoise. La frise nord rappelle le temps des Allobroges, la domination romaine, l'époque burgonde, le moyen âge; celle de l'ouest commémore le XVI^e siècle, les combourgeoisies, la Réforme; celle du sud les événements du XVIII^e siècle, la réunion à la Suisse et, symbole de la vie politique moderne, une votation populaire⁵.

Après quelque trente-cinq années, ces fresques sont pâlies et s'écaillent par endroit. On a songé à les restaurer; les frais considérables, le résultat incertain, ont

¹ MAYOR, *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 132.

² *Ibid.*, p. 129-130.

³ Sur Nicolas et Jean Bogueret, DUFOUR-VERNES, *Nicolas Bogueret, une des victimes de l'Escalade*, 1896; *Dict. hist. et biogr. suisse*, s. v. Bogueret; BRUN, *Künstlerlexikon*, s. v. Bogueret; *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 131-3; II, 1898-1904, p. 387; GALIFFE, *Notices*, III, p. 60; MARTIN, *La Maison de Ville*, p. 76 sq.

⁴ *Bull. Soc. Hist.*, I, 1852-7, p. 131-2.

⁵ *Bull. Soc. Hist.*, I, 1892-7, p. 132-3, 386; *Patrie Suisse*, III, 1896, p. 57, fig.

fait abandonner ce projet. Les dessins originaux, de grandeur d'exécution, sont conservés au Musée d'Art et d'Histoire et ornent les parois de la Salle du Vieux-Genève.

Les seaux d'incendie.

Avant les progrès des secours contre le feu, il n'y a pas longtemps de cela, des seaux en métal, aux couleurs genevoises jaune et rouge, étaient suspendus en de longues rangées en divers lieux de la ville: à la Grenette de Longemalle, aux Degrés de Poules, au Terraillet, au passage des Barrières, à Saint-Gervais¹. Il y en avait aussi sous l'ancien arsenal; ils furent enlevés par la voirie de la Ville de Genève et par le Poste permanent des pompiers. Retrouvés, ils ont été replacés sous la halle, en une frise décorative.

Ils remplaçaient depuis le milieu du XIX^e siècle les seaux en cuir bouilli d'autrefois, « selliocti corii bulliti », dont le Musée d'Art et d'Histoire conserve encore un exemplaire, datant du XVIII^e siècle et provenant de Versoix². Leur emploi remonte au milieu du XV^e siècle: Jean Servion, conseiller, ensuite syndic, l'avait importé d'Allemagne. 8 mai 1442: « Que le dit Johannes Servion soit tenu de faire cent et douze « sellioctos corii bulliti » pour porter de l'eau afin d'éteindre les incendies »³. Pendant longtemps, le nouveau bourgeois eut à fournir un seau, en plus du prix de sa bourgeoisie, prestation souvent acquittée en argent⁴. Cet usage apparaît pour la première fois en 1446 et devient fréquent surtout à partir de 1534⁵. « 1459: Qu'il soit créé bourgeois pour sept florins et un seau qu'il a promis de payer »⁶. Ces seillots servaient à faire la chaîne lors des incendies, service auquel étaient astreintes certaines classes sociales. « 1462. Ordonné que si le feu prend en quelque quartier de la ville, les charpentiers, maçons et bouchers iront avec les filles publiques, mais que les autres demeureront en armes dans leurs postes »⁷. Même ordonnance en 1481: « Incendies. Qu'il n'y aille que les charpentiers, les maçons, les servantes, les couvents et les filles publiques et que les autres aillent chacun sous son dizenier, et que tous les charretiers ayent des bossettes pleines d'eau toutes prêtes à mener »⁸. Parfois les citoyens, après avoir utilisé ces seillots un jour d'incendie, oubliaient de les

¹ Ch. ROUMIEUX, *Souvenirs humoristiques*, 1899, p. 47-8.

² Vestibule de la Salle du Vieux-Genève. Inscription peinte en rouge sur chaque face: 1. Versoix. 2. WESTNAUER. 3. N T I M. 4. 1. Cf. aussi dans le même vestibule (V.G.57), une pompe à incendie du début du XIX^e siècle, de la commune de Coligny (inscription: Coligny N° 3.—Montalègre, hameau de Coligny).

³ *Registres du Conseil*, I, p. 143. — GALIFFE, *Matériaux*, I, p. 184, 334, note 1. — DOUMERGUE, *Genève calviniste*, p. 417.

⁴ *Registre du Conseil*, tables: s. v. selliocti.

⁵ COVELLE, *Le livre des bourgeois*, p. XII-XIII.

⁶ *Registres du Conseil*, I, p. 294.

⁷ *Registres du Conseil*, II; GALIFFE, *Matériaux*, I, 1829, p. 479; GRENUS, *Fragments hist. sur Genève avant la Réformation*, 1823, p. 39.

⁸ *Registres du Conseil*, III, p. 191; cf. GRENUS, *op. l.*, p. 55.

rendre: « 1611. Ordre de faire rendre aux divers particuliers les seillots de cuir de la Seigneurie, qu'ils ont emportés chez eux »¹.

Qu'on lise dans l'« Héritage » de Tœpffer le récit d'un incendie dans la première moitié du XIX^e siècle, où les citoyens font la chaîne et se passent rapidement de main en main les seaux remplis². « De longues files d'hommes, de femmes, d'enfants, communiquant avec la rivière, faisaient arriver les seaux jusqu'aux pompes, dont le bruit cadencé dominait les cris de la foule... Je me trouvais placé sur le quai, tout près de l'endroit où la chaîne aboutissait à la rivière par des degrés qui descendaient jusque sous l'eau. Là, par un froid intense, des hommes en blouse, dans l'eau jusqu'aux genoux, remplissaient les seaux sans relâche, à la lueur d'une torche, et, dans le cabotement de cette chaîne inclinée sur une pente rapide, ils recevaient sur leurs épaules une partie de l'eau qu'ils tendaient aux hommes placés au-dessus d'eux. Les seaux se suivaient avec une rapidité continue et faute d'habitude ou d'adresse, je donnais à chacun une secousse qui faisait jaillir l'eau contre moi, au grand détriment de ma toilette »³.

Les canons.

Les canons constituent aujourd'hui le principal décor de ce lieu. Leur histoire est curieuse et intimement liée aux événements de 1814, date de l'entrée de Genève dans la Confédération helvétique. En janvier et février 1814, Genève était occupée par les Autrichiens, qui avaient été accueillis en libérateurs, parce qu'ils mettaient fin à l'annexion française. Mais des ordres supérieurs privaient la République nouvellement restaurée de son artillerie, et faisaient évacuer par le lac 82 ou 85 pièces de canon, des affûts, des munitions, pour former un grand parc d'artillerie aux mains des Alliés. Un officier de chasseurs, le lieutenant Joseph Pinon, obtint pleins pouvoirs des syndics pour se rendre à Vienne et réclamer l'artillerie enlevée sans droit. Après de nombreuses difficultés, ses démarches furent couronnées de succès et le retour des canons, au nombre de 48, s'effectua en trois convois qui gagnèrent Genève le 31 décembre 1814, le 23 février et le 18 avril 1815⁴. Ils y furent reçus avec enthousiasme⁵; on donna à Pinon⁶ un sabre d'honneur et une médaille en or⁷ (*fig. 2*); on

¹ *Registres du Conseil*; GRENUS, *Fragments biographiques et historiques*, 1535-1792, 1815, p. 103.

² *L'Héritage* (Nouvelles genevoises).

³ Sur les incendies à Genève, *Genevois, conservons nos monuments historiques*, Pages d'Art, 1919, p. 227-230.

⁴ F. BARBEY, *Journal de Genève*, 2, 14 septembre 1917. — GAUDY-LEFORT, *Promenades historiques et arch.* (2), 1849, II, p. 105. — *Patrie Suisse*, XVIII, 1911, p. 9 sq.

⁵ *Patrie Suisse*, XVIII, p. 9, fig., gravure représentant la rentrée des canons par la porte de Cornavin, le 31 décembre 1814.

⁶ Son portrait, *ibid.*, p. 8, fig.

⁷ *Bulletin de la Soc. suisse de numismatique* IV, 1885, p. 39, n° 6; BLAVIGNAC, *Armorial Genevois*, Mém. Soc. Hist., VII, p. 132; *Musée d'Art et d'Hist., Compte rendu pour 1912*, p. 46, fig.

composa à sa louange une chanson¹. Peu après, les canons, redevenus genevois, effectuaient leur première sortie depuis leur retour d'Autriche, lors de la retraite des Français du Chablais par Annemasse².

Mais deux pièces aux armes de Genève, sans doute échappées aux recherches de Pinon, étaient restées en Autriche et figuraient dès 1884 dans les catalogues du Musée de l'Armée de Vienne. Dès 1908, des négociations furent engagées avec l'Autriche pour les récupérer. Longtemps infructueuses, elles aboutirent en 1923³, et le 1^{er} juin 1924, anniversaire du 1^{er} juin 1814, un cortège solennel où figuraient dans leur costume traditionnel les Vieux-Artilleurs et les Vieux-Grenadiers, installait les deux canons à côté de leurs frères sous les voûtes de l'ancien arsenal⁴.



FIG. 2. — Médaille décernée à Joseph Pinon, 1814.

Ce geste généreux de la nouvelle République autrichienne rappelle un fait analogue dans la Genève du XVIII^e siècle. « 1782. M. le premier syndic a dit qu'il était fondé à croire que la cour de Turin mettait beaucoup de prix aux pièces de canon aux armes de Savoie qui sont dans notre arsenal et que le présent qu'on en ferait à

¹ Sur ces cérémonies, *Journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration genevoise*, éd. Guillot, 1913, p. 46, 47, 54, 61, 76, 77, 85, etc. — *Mém. Soc. Hist.*, VII, 1849, p. 132, n^o 103. — ROUMIEUX, *Souvenirs historiques*, 1899, p. 147 sq.

² *Journal de Marc-Jules Suès*, p. 136.

³ *Rapport sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1923*, p. 12.

⁴ Les deux canons rendus par la République autrichienne en 1923. Le retour des canons en 1814, *Journal de Genève*, 26 janvier 1923; La glorieuse rentrée des canons genevois en 1814, *ibid.*, 29 mai; Les canons de 1814, *ibid.*, 23 mai; L'Autriche nous restituera les canons de 1813, *Tribune de Genève*, 24 janvier 1923; Le retour des canons de 1813, *ibid.*, 26 janvier 1923; Les canons de 1792, *ibid.*, 23 mai 1923; La restitution des canons de 1814 par le gouvernement autrichien, *ibid.*, 25 mai 1923; La restitution des canons genevois pris par le général de Bubna en 1814, *ibid.*, 3 et 4 juin 1923; Cérémonie de la réception, *ibid.*; P. MARTIN, *Le retour des canons de 1814*, *La Semaine littéraire*, 9 juin 1923, p. 272; *Patrie Suisse*, 18 juillet 1923, p. 778; AESCHLIMANN (M. X.), *Le retour de nos vieux canons*, *Tribune de Genève*, 1^{er} juin 1923; *id.*, *Les canons de l'Arsenal*, *ibid.*, 18 juin 1922; *Genava*, II, 1924, p. 387, référ.

M. le comte de la Marmora pourrait être très agréable à S. M. sarde ». L'offre est faite et acceptée¹.

Quelques 28 pièces, toutefois, avaient été laissées à Genève en 1814 pour sa défense. D'autres avaient été dissimulées lors de la réquisition. Deux petits canons fondus peu avant la chute de l'Empire pour les corps de cadets par cotisation des citoyens, ainsi soustraits, servirent aux volontaires levés en 1838 qui s'exerçaient sur le pré de la Coulouvre-nière, dénommé alors « Place des Volontaires »². Le Musée d'Art et d'Histoire possède aussi deux canons fondus par Dreffet³ qui, par ses soins, échappèrent aux recherches⁴.

* * *

Des cinq canons que l'on voit aujourd'hui sous l'Ancien arsenal⁵, quatre proviennent du butin de guerre restitué par l'Autriche en 1814 (Nos 4, 5) et en 1923 (Nos 1, 3), un seul (N° 2) de l'artillerie demeurée à Genève. Ce sont les suivants :

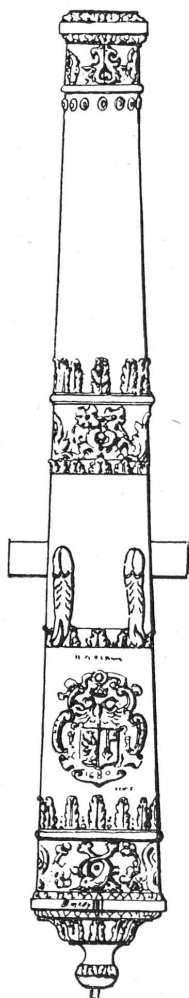


Fig. 3. — Canon fondu par Martin Emery, 1680.

1. Canon fondu par Martin Emery : «fecit Martin Emery»; il porte la date 1680 avec les armoiries genevoises. Ses anses sont constituées par des dauphins qui paraissent aussi entrelacés sur la culasse richement ornementée (feuilles d'acanthe, masques). On y lit les chiffres : N° 2, gravé à gauche de la signature, N° 205 estampé au-dessous des armoiries, et 18 L. B. K. Schweiz. M. P. Martin l'identifie avec le N° 2 de l'inventaire de 1736, pièce de 22 livres de Bâle⁶.

C'est le plus beau et le plus ancien spécimen de notre artillerie genevoise. Rendu par l'Autriche en 1923 (fig. 3).

Martin II Emery (1643-1723), filleul de Martin I Emery (1580-1645) est, comme celui-ci, fondeur de canons, de cloches, etc. Le Musée d'Art et d'Histoire possède de lui un mortier de pharmacie en bronze de la même année que le canon avec l'inscription : « Ludovicus Colladon pharmacopœus genevensis, 1680, M. Emery fecit »⁷.

¹ GRENUS, *Fragments biogr. et hist.*, 1535-1792, p. 367-8.

² ROUMIEUX, *Sousenirs humoristiques*, 1899, p. 146 sq.

³ Sur le fondeur Dreffet, *Genava*, II, 1924, p. 133, III, 1925, p. 207. — BRUN, *Schweizerisches Künstlerlexikon*, s. v., p. 382-3.

⁴ Galerie des Armures, nos 1748, 1749. Canons de 2 LL ½, affût de Gribauval, cachés en 1813 par le fondeur Dreffet et non livrés aux Autrichiens.

⁵ FATIO, *Genève à travers les siècles*, p. 126, fig.

⁶ *Semaine littéraire*, 1923, p. 273.

⁷ *Genava*, III, 1925, p. 205, référ.

2. Canon du calibre de 6, fondu par Daniel Wyss (1664-1721), foré par Leuw : « Daniel Wyss gôs mich anno 1721 ». Comme anses deux singes, sur la volée un singe en relief. Armoiries genevoises et armoiries du général de l'artillerie Jacques Pictet. Chiffres N° 58, N° 29, 1800, sur l'affût N° 27.

Cette pièce avait été dissimulée lors de la réquisition autrichienne et n'a pas fait le voyage de Vienne.

Le fait d'orner les canons, en plus des armes officielles, de celles des particuliers, venait de la coutume qu'avaient prise les grands maîtres de l'artillerie ou les autorités militaires chargées de la fonte d'y mettre leurs armes personnelles¹. Les donateurs faisaient de même. Les canons de Bonivard portaient ses armes.

Daniel Wyss et son beau-frère et associé, Samuel Leuw, après avoir travaillé à Berne, offrent en 1717 leurs services à la Seigneurie de Genève en vue de la refonte des canons de la République. En 1720, une convention est passée avec eux pour la refonte de 32 pièces. La mort de Daniel Wyss, survenue en automne 1721, empêche l'exécution complète de la commande. La chambre d'artillerie prie alors Leuw, resté à Berne, de se rendre à Genève, où il arrive en 1722; il est chargé, avant d'entreprendre une nouvelle fonte, de forer les quatre pièces déjà fondues par Wyss. Il meurt le 15 décembre de la même année et le traité passé avec lui est considéré comme résilié².

3. Canon de 12 livres de Bâle, fondu en 1725 par Georges Munch de Dresde et foré par Maritz : « Fondu à Genève par George Munch de Dresde ». Il porte les armoiries de Genève; sous l'écu la date 1725; la devise « Repellat non petat hostem »; comme anses deux loups, animal répété en relief sur la volée; sur la culasse, les armes du syndic général de l'artillerie, Charles Lullin de Chateaufieux; et les chiffres Nos 62, 145, 394, 12 L. B. K. Schweiz.

Rendu par l'Autriche en 1923.

On voit encore les armes Lullin sur deux canons fondus par Jean Maritz en 1733, au Musée d'Art et d'Histoire; deux autres pièces identiques sont la propriété de M^{me} de Marignac-Lullin, à Chouilly³.

Georges Munch, de Dresde, est ancien collaborateur de Leuw, et en 1723 associé de Jean Maritz⁴; en 1725 il est appelé à Lyon par le marquis de Breteuil à la direction des fonderies de canons de cette ville⁵.

4. Canon d'ordre de 8, portant la date 1725, les armoiries de Genève, la devise « Repellat non petat hostem », deux dogues comme anses, animal répété en relief sur la

¹ *Genava*, II, 1924, p. 198.

² BRUN, p. 538, s. v. Wyss.

³ *Genava*, II, p. 198; cloches avec deux canons en sautoir, *ibid.*, III, p. 220.

⁴ *Ibid.*, p. 194, Sur les Maritz, *ibid.*, Une famille de fondeurs de canons à Genève au XVIII^e s., les Maritz, p. 193 sq.

⁵ *Genava*, II, p. 197.

volée. « Fondu à Genève par George Munch de Dresde. » Mêmes armes Lullin. Porte les N^{os} 39, 28; sur la culasse: $0^D 50^M 0^S = 16 \frac{1}{2}^L = 680$ pas. Sur l'affût N^o 28.

Rendu par l'Autriche en 1814.

5. Pièce d'ordre de 8, portant la date 1725, les armoiries de Genève, la devise « Repellat non petat hostem »; un lion comme anses, animal répété en relief sur la volée. « Fondu à Genève par Georges Munch de Dresde ». Mêmes armes Lullin. Porte les N^{os} 27, 45; $0^D 52^M 10^S = 16^L \frac{1}{2} = 710$ pas.

Rendu par l'Autriche en 1814.

Les motifs animaux de ces canons, loup, lion, dogue, singe, dauphin, n'ont qu'un sens décoratif, les trois premiers étant cependant symboles de force et de vigilance. Parfois l'on empruntait ces thèmes à l'astrologie. En 1541, la République fait fondre 12 pièces d'artillerie auxquelles on donne le nom des 12 signes du Zodiaque¹; en 1544 ce sont 12 autres pièces dénommées Dimanche².

* * *

Ce sont là, avec quelques pièces au Musée³ et dans diverses collections, les seuls restes de l'ancienne artillerie genevoise⁴.

Les armes à feu commencent à être en usage à Genève au début du XV^e siècle, et la ville se préoccupe de son armement. Elle exige en don des nouveaux bourgeois

¹ *Registres du Conseil*; GRENUS, *Fragments biogr. et hist.*, p. 8; GAUDY-LE-FORT, *op. l.*, p. 103, note 1.

² GAUDY-LE-FORT, *l. c.*

³ Citons, au Musée, les pièces suivantes:

1. 259. Modèle de canon en bronze, de Bienne, portant la date 1698.
2. 159. Modèle de canon de la fin du XVII^e s., sans ornement.
- 3-4. 1746. 1747. Deux canons fondus en 1733 par Jean Maritz, aux armes. Lullin, *Genava*, II, p. 198.
5. 1352. Petit canon, « fecit A.B. Ernst Monachy 1738 ». Armoiries.
6. 1756. Epreuve servant à déterminer la force de la poudre par le tir d'un boulet de bronze, avec l'inscription « Jean Maritz Comre des fontes pr le roy à Strasbourg 1754 ». Il s'agit de Jean Maritz le cadet (1711-1790). Sur cette éprouvette, *Genava*, II, 1924, p. 203.
- 7-8. 1748, 1749. Deux canons de 2 LL $\frac{1}{2}$, affûts Gribauval, fondus par Dreffet et cachés par lui en 1813. Sans décor.
9. 1650. Petit canon au nom de Joseph Labarthe, 1815, armoiries de Genève; sur la volée, motif décoratif, avant de navire, canons en sautoir, drapeau, écu avec griffon et l'inscription Jean Bar.
- 10-11. 81, 1751. Deux mortiers, avec inscription « Société des 22 cantons », 1831.
12. 82. Mortier avec inscription: « Tronchin, colonel féd. 1831 ».
- 13-17. N^{os} 359, 1750, 1752, 1753, 1754. Mortiers, XIX^e s.

⁴ MASSÉ, *Essai historique sur l'organisation des milices à Genève avec des notes manuscrites de l'auteur*. — *Id.*, *Essai hist. sur les diverses enceintes et fortifications de la ville de Genève*, 1846, p. 88. — G. H. DUFOUR, *Mémoire sur l'artillerie des anciens et sur celle du moyen âge*, Genève, 1840.

non seulement un seillot, mais des couleuvrines, des plastrons, des arquebuses, des mousquets, etc. ¹, et il est fait mention des couleuvrines dès 1409. « 1459. Tous les seillots et arquebuses des nouveaux bourgeois seront remis à Claude de Pesmes, chef de l'artillerie, pour être employés à l'augmentation et réparation de l'artillerie ² ». En 1515 un marchand est reçu bourgeois pour une pièce d'artillerie faite à ses frais ³. En 1724, la marquise de Langallerie, reçue bourgeoise gratuitement, donne un joli canon ⁴. Les confréries sont aussi mises à contribution. Celle des épingliers donne à la ville deux pièces d'artillerie ⁵. En 1526-7, la confrérie de Sainte-Barbe offre deux canons et le Conseil recommande aux autres confréries de suivre cet exemple ; il ordonne à celle de Saint-Crispin de vendre ses meubles pour faire comme les autres ⁶. En 1528, on décide en Conseil général de contraindre les prieurs des confréries à fournir des pièces d'artillerie, selon leurs moyens ⁷. En 1667, les cordonniers offrent un canon portant les armes de leur état ⁸.

Dès 1474, pour stimuler les citoyens à faire usage des armes à feu, on établit un tirage public où l'on donne des prix aux meilleurs tireurs ; jusqu'en 1515 ce tirage est établi à la Coulouvrenière.

Les canons prenaient parfois le nom de leur donateur : les Gallatines, sur la frégate amirale, portaient celui de Gallatin, amiral et surintendant des galères en 1616 ⁹.

Outre les dons des nouveaux bourgeois, des corporations, des particuliers généreux, l'artillerie s'accroît par le butin de guerre ¹⁰ et par les commandes que fait la Seigneurie. Nous n'avons pas l'intention d'en écrire l'histoire, mais seulement d'en rappeler les faits les plus saillants. En 1448, on donne quatre couleuvrines au secours de 60 hommes envoyé par la ville à Félix V ; c'est le premier emploi d'armes à feu dont il soit question dans l'histoire de Genève. En 1497, le prieur Bonivard de Saint-

¹ COVELLE, *Le livre des bourgeois*, p. XIII.

² *Registres du Conseil*, I. — GRENUS, *Fragments hist. sur Genève avant la Réformation*, 1823, p. 30. — 1462, Claude de Pesmes, lui donnera ce qu'il faut pour placer l'artillerie, GALIFFE, *matériaux pour l'hist. de Genève*, I, 1829, p. 481-2.

³ *Registres du Conseil*, VIII ; *ibid.*, p. 103.

⁴ *Ibid.* ; GRENUS, *Fragments hist. et biogr.*, 1535-1792, p. 269.

⁵ *Ibid.* ; GRENUS, *Fragm. hist. sur Genève avant la Réformation*, p. 147.

⁶ *Mém. Soc. Hist.*, XI, 1859, p. 323.

⁷ *Registres du Conseil*, IX. — GRENUS, *Fragments hist. sur Genève avant la Réformation*, p. 150.

⁸ *Ibid.*, p. 147, note 40.

⁹ Fontaine Borgel, *Hermance dès les anciens temps à nos jours*, 1888, p. 5.

¹⁰ Les pièces d'artillerie appartenant à No. Louis Festi, qui s'en sert contre Genève en 1496, passent à son neveu André Guat, qui les conserve dans sa propriété de Coligny. Les Genevois vont les y prendre en 1529, en pillant la demeure. Les cantons suisses obligèrent les syndics à restituer les objets volés. GALIFFE, *op. l.*, suppl., p. 122, note 1. — *Mém. Soc. Hist.*, XI, 1859, p. 353, note 1. — *Journal de Jean Balard*, *ibid.*, X, 1854, p. 197. — Fontaine Borgel, *Hist. des communes genevoises*, 1890, p. 184-5.

Victor fait fondre pour son usage trois canons que le Conseil achète en 1514 de son neveu Bonivard; c'est la première artillerie de bronze que possède la ville ¹.

Les divers inventaires prouvent son accroissement. Un document de 1507 fournit la liste des pièces d'artillerie conservées dans la Tour de la Maison de Ville ²; en 1589, la ville possède une cinquantaine de bouches à feu; en 1692 ³ l'arsenal en contient 108 et, en 1736, 84 canons, 110 mortiers, 128 pierriers ⁴. En 1798, 138 pièces sont remises aux autorités militaires françaises; en 1814, les Autrichiens trouvent encore environ 100 pièces genevoises et 28 pièces françaises ⁵; ce dernier chiffre offrant quelques variantes. Selon M. P. Martin, les inventaires de 1814 indiquent comme matériel évacué un total de 82 à 85 pièces, dont 12 françaises, 70 ou 73 genevoises; on ne laissait à Genève qu'à peine 28 bouches à feu ⁶.

* * *

Combien d'événements importants ou minimes de notre histoire locale ont eu pour cadre cette vieille halle et celle qui la précédait !

En 1504, le baron de Menthon, commissaire de l'empereur et du duc de Savoie, réunit les citoyens pour une communication ⁸.

En 1508, on accorde par grâce spéciale au duc Charles de Savoie de tenir, pendant son séjour à Genève, les séances de son Conseil sous la halle ⁹.

En traversant rapidement cette place couverte, dans la rue affairée de l'Hôtel-de-Ville, le passant évoquera un instant les souvenirs que nous venons de lui rap-
peler.

¹ *Genava*, III, 1925, p. 202, référ.

² MASSÉ, *Essai historique sur les fortifications*, p. 88.

³ En 1589, l'artillerie est placée sur le haut de Champel contre les Savoyards. *Relation particulière de la guerre faite autour de Genève*, en 1859, par Du Perril, Gaullieur, *Etrennes hist. pour* 1858, p. 29, 33.

⁴ MASSÉ, *Essai historique sur les fortifications*, p. 41-7.

⁵ P. MARTIN, *Semaine Littéraire*, 1923, p. 273.

⁶ MASSÉ, *l. c.*

⁷ *Semaine Littéraire*, *l. c.*

⁸ *Registres du Conseil*, VI, p. 169, 170-1; GRENUS, *Fragments hist.*, 1823, p. 85-6.

⁹ *Registres du Conseil*, VII, p. 22, note 1; *Archives de Genève, pièces hist.*, n° 852.

